

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DAE 37 Exploitation d'une supérette dans le marché couvert des Batignolles (17e) -
Convention avec la société MABADIS.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société MABADIS pour l'exploitation d'une supérette sur le marché couvert Batignolles situé à Paris 17e ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société MABADIS, dont le siège social est situé 96 bis, rue Lemercier (17e), une convention d'occupation domaniale dont le texte est joint à la présente délibération.

Cette convention, d'une durée de 7 ans, porte sur l'exploitation d'une supérette sur le marché couvert Batignolles situé à Paris 17e.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées dans le budget municipal de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2017 et ultérieurs, au chapitre 75, nature 752, fonction 91.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO